

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2016

Le dix-huit avril deux mille seize, à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.

Étaient présents : M.LAMY-MASCAROU Claude, M BITAILLOU Guy, M CANO Alain, Mme BESTI Pascale, Mme POUTS Babeth, M. CAZENAVE Pierre-Alexandre, M DE SOUSA Helder, M DUMARTIN Pascal, M LADEVEZE Thierry, Mme LARROUTUDE Marie, M MAGENDIE Michel

Procuration : M LEBLOND Didier a donné procuration à M CANO Alain.

Étaient excusés : Mme COURDE Sylvie et Mme SINSAU-PARFAIT Jacqueline

Secrétaire de séance : BESTI Pascale

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrage exprimés
14	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal par les Conseillers municipaux présents lors de la séance.

Ouverture de séance : 20h30

1) Affectation des résultats

Commune de GABASTON

Séance du 18 AVRIL 2016

Étaient présents : M.LAMY-MASCAROU Claude, M BITAILLOU Guy, M CANO Alain, Mme BESTI Pascale, Mme POUTS Babeth, M. CAZENAVE Pierre-Alexandre, M DE SOUSA Helder, M DUMARTIN Pascal, M LADEVEZE Thierry, Mme LARROUTUDE Marie, M MAGENDIE Michel

Procuration : M LEBLOND Didier a donné procuration à M CANO Alain.

Étaient excusés : Mme COURDE Sylvie et Mme SINSAU-PARFAIT Jacqueline

Secrétaire de séance : BESTI Pascale

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrage exprimés
14	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : vote affectation des résultats Commune de GABASTON DCM 2016/09

- Commune de GABASTON

Excédent investissement 39 336.57€
 Affectation de fonctionnement vers INV€
 Reste en excédent fonctionnement 28 223.25€

RAR Dépenses 30 390€
 RAR Recette€
 SOLDE RAR 30 390€
 Donc INV avec RAR excédent 8946.57€

Voté à l'unanimité.

Commune de GABASTON

Séance du 18 avril 2016

Étaient présents : M.LAMY-MASCAROU Claude, M BITAILLOU Guy, M CANO Alain, Mme BESTI Pascale, Mme POUTS Babeth, M. CAZENAVE Pierre-Alexandre, M DE SOUSA Helder, M DUMARTIN Pascal, M LADEVEZE Thierry, Mme LARROUTUDE Marie, M MAGENDIE Michel

Procuration : M LEBLOND Didier a donné procuration à M CANO Alain.

Étaient excusés : Mme COURDE Sylvie et Mme SINSAU-PARFAIT Jacqueline

Secrétaire de séance : BESTI Pascale

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrage exprimés
14	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Vote affectation des résultats Caisse des écoles DCM2016/10

- Caisse des écoles

Reste en déficit fonctionnel -5 991.06€

Voté à l'unanimité

2) Taux des taxes

Commune de GABASTON

Séance du 18 avril 2016

Étaient présents : M.LAMY-MASCAROU Claude, M BITAILLOU Guy, M CANO Alain, Mme BESTI Pascale, Mme POUTS Babeth, M. CAZENAVE Pierre-Alexandre, M DE SOUSA Helder, M DUMARTIN Pascal, M LADEVEZE Thierry, Mme LARROUTUDE Marie, M MAGENDIE Michel

Procuration : M LEBLOND Didier a donné procuration à M CANO Alain.

Étaient excusés : Mme COURDE Sylvie et Mme SINSAU-PARFAIT Jacqueline

Secrétaire de séance : BESTI Pascale

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrage exprimés
14	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Vote du taux des taxes DCM 2016/11

	Taux 2015	Taux votés 2016	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	14.26	14.26	113 923
Taxe foncière bâtie	8	8	36 976
Taxe foncière non bâtie	29.56	29.56	11 026
CFE	22.69	22.69	5 355

Produit fiscal attendu : 167 280€

Voté à l'unanimité

3) Subvention

Commune de GABASTON

Séance du 18 avril 2016

Étaient présents : M.LAMY-MASCAROU Claude, M BITAILLOU Guy, M CANO Alain, Mme BESTI Pascale, Mme POUTS Babeth, M. CAZENAVE Pierre-Alexandre, M DE SOUSA Helder, M DUMARTIN Pascal, M LADEVEZE Thierry, Mme LARROUTUDE Marie, M MAGENDIE Michel

Procuration : M LEBLOND Didier a donné procuration à M CANO Alain.

Étaient excusés : Mme COURDE Sylvie et Mme SINSAU-PARFAIT Jacqueline

Secrétaire de séance : BESTI Pascale

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrage exprimés
14	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : vote des subventions DCM 2016 /12

SUBVENTION	BUDGET 2016
65736. Etablissement et services	3 000
CCAS GABSTON	3 000
6574 Association, personne morale	5 150
ASS LE TENNIS CLUB GABASTONNAIS	300
ASS PAP 15 THEZE	0
ASS PARENTS D'ELEVES	1 550
CLUB DE GYM GABASTONNAIS	250
CROIX ROUGE	0
FC DES 2 VALLEES	1 200
FNACA	50
FOYER RURAL	1 300
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	0
STE DE CHASSE DE GABASTON	500
TOTAL DES SUBVENTIONS	8 150

Voté à l'unanimité

4) Budget

Commune de GABASTON

Séance du 18 AVRIL 2016

Étaient présents : M.LAMY-MASCAROU Claude, M BITAILLOU Guy, M CANO Alain, Mme BESTI Pascale, Mme POUTS Babeth, M. CAZENAVE Pierre-Alexandre, M DE SOUSA Helder, M DUMARTIN Pascal, M LADEVEZE Thierry, Mme LARROUTUDE Marie, M MAGENDIE Michel

Procuration : M LEBLOND Didier a donné procuration à M CANO Alain.

Étaient excusés : Mme COURDE Sylvie et Mme SINSAU-PARFAIT Jacqueline

Secrétaire de séance : BESTI Pascale

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrage exprimés
14	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : vote du budget 2016 de la commune DCM 2016/13

- Commune

FONCTIONNEMENT : 488 223€

INVESTISSEMENT : 201 912€

Commune de GABASTON

Séance du 18 avril 2016

Étaient présents : M.LAMY-MASCAROU Claude, M BITAILLOU Guy, M CANO Alain, Mme BESTI Pascale, Mme POUTS Babeth, M. CAZENAVE Pierre-Alexandre, M DE SOUSA Helder, M DUMARTIN Pascal, M LADEVEZE Thierry, Mme LARROUTUDE Marie, M MAGENDIE Michel

Procuration : M LEBLOND Didier a donné procuration à M CANO Alain.

Étaient excusés : Mme COURDE Sylvie et Mme SINSAU-PARFAIT Jacqueline

Secrétaire de séance : BESTI Pascale

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrage exprimés
14	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : vote du budget de la caisse des écoles DCM2016/14

- Caisse des Ecoles

FONCTIONNEMENT : 46 747€

5) Archivage mairie

Délibération ci-dessous :

Commune de GABASTON

Séance du 18 avril 2016

Le dix-huit avril deux mille seize, à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.

Étaient présents : M.LAMY-MASCAROU Claude, M BITAILLOU Guy, M CANO Alain, Mme BESTI Pascale, Mme POUTS Babeth, M. CAZENAVE Pierre-Alexandre, M DE SOUSA Helder, M DUMARTIN Pascal, M LADEVEZE Thierry, Mme LARROUTUDE Marie, M MAGENDIE Michel

Procuration : M LEBLOND Didier a donné procuration à M CANO Alain.

Étaient excusés : Mme COURDE Sylvie et Mme SINSAU-PARFAIT Jacqueline

Secrétaire de séance : BESTI Pascale

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrage exprimés
14	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Archivage des documents de la mairie DCM2016/15

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que les frais de conservation des archives sont une dépense obligatoire à inscrire au budget (article L2321-2 du CGCT).

Monsieur le Maire, suite a une étude menée par les archivistes de la maison des communes indique que le fond d'archives municipales représente à GABASTON 34.51 mètre linéaire et que le cout de la conservation des archives est relatif à ce tableau présenté ci dessous.

ARCHIVES	METRAGE	TEMPS ESTIME	COUT TTC 250€/ JOUR
Classement des archives municipales et contemporaines	34.51 ML	35 JOURS	8 750€
Inventaire exhaustif des autorisations d'occupation du sol et reconditionnement	2.67 ML	5 JOURS	1250€
Travail administratif effectué dans les locaux du CDG		2 JOURS	500€
TOTAL		42 JOURS	10 500€

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal DECIDE :

-de procéder à la conservation des archives.

-d'accepter le cout total de la conservation des archives de la mairie qui est de 10 500€.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à GABASTON

Le Maire Michel Magendie

Affiché le :

Reçu en préfecture le :

Rendu exécutoire le :

Voté à l'unanimité

6) Extension de réseau souterrain chemin de Saint Jacques de Compostelle

Commune de GABASTO N

Séance du 18 avril 2016

Le dix-huit avril deux mille seize, à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.

Étaient présents : M.LAMY-MASCAROU Claude, M BITAILLOU Guy, M CANO Alain, Mme BESTI Pascale, Mme POUTS Babeth, M. CAZENAVE Pierre-Alexandre, M DE SOUSA Helder, M DUMARTIN Pascal, M LADEVEZE Thierry, Mme LARROUTUDE Marie, M MAGENDIE Michel

Procuration : M LEBLOND Didier a donné procuration à M CANO Alain.

Etaient excusés : Mme COURDE Sylvie et Mme SINSAU-PARFAIT Jacqueline

Secrétaire de séance : BESTI Pascale

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrage exprimés
14	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE-PROGRAMMES « FACE AB » (Extension souterraine)

APPROBATION du projet de financement de la part communale DCM/2016/16

Monsieur BITAILLOU Guy, intéressé à l'affaire, n'a pas pris part à cette délibération et n'a pas pris part à la discussion.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé au SYNDICAT D'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Alimentation aéro-souterraine de Monsieur Bitaillou Patrice.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du cout estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise COFELY INEO (Ibos).

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE AB 2016 », et propose au Conseil municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal DECIDE :

-de procéder aux travaux, ci-dessous désignés et charge le SYNDICAT D'ENERGIE de l'exécution des travaux.

-d'approuver le montant des travaux et le dépenses à réaliser comme suit :

• Montant des travaux TTC	5125.27€
• Assistance à maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre et imprévus	512.53€
• Actes notariés	600€
• Frais de gestion SDEPA	213.55€
TOTAL	6451.35€

-d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

• Participation FACE	4238.54€
• TAV préfinancée SDEPA	939.63€
• Participation de la commune aux travaux à financer sur fond propre	1059.63€
• Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	213.55€

TOTAL 6451.35€

La participation définitive de la commune sera déterminée après l'établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs décomptes, en fonction des travaux exécutés.

-accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à GABASTON

Le Maire Michel Magendie

Affiché le :

Reçu en préfecture le :

Rendu exécutoire le :

7) Accord Conseil municipal sur le périmètre du futur EPCI

Commune de GABASTON

Séance du 18 avril 2016

Le dix-huit avril deux mille seize, à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.

Étaient présents : M.LAMY-MASCAROU Claude, M BITAILLOU Guy, M CANO Alain, Mme BESTI Pascale, Mme POUTS Babeth, M. CAZENAVE Pierre-Alexandre, M DE SOUSA Helder, M DUMARTIN Pascal, M LADEVEZE Thierry, Mme LARROUTUDE Marie, M MAGENDIE Michel

Procuration : M LEBLOND Didier a donné procuration à M CANO Alain.

Etaient excusés : Mme COURDE Sylvie et Mme SINSAU-PARFAIT Jacqueline

Secrétaire de séance : BESTI Pascale

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrage exprimés
14	11	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : vote du périmètre du futur EPCI DCM 2016/17

Le périmètre en vue de la création de la communauté des communes issue de la fusion est proposé ainsi qu'il suit :

- Communauté des communes du pays de Morlaas
- Communauté des communes du canton de Lembeye en Vic Bilh
- Communauté de commune Ousse Gabas.

Le Conseil municipal doit par délibération donner son accord sur ce nouveau périmètre.

A défaut sans décision à compter 75 jours après la notification de cet arrêté, le nouveau périmètre sera réputé favorable.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.